



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ POUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Identification et hiérarchisation des enjeux

- **Adoptée le 17 septembre 2018**

#1

CONTEXTE ET MÉTHODE

Contexte

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté s'est constituée au 1er janvier 2017 à partir de la fusion de trois communautés de communes. Elle a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire correspondant à cette nouvelle échelle intercommunale.

Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, conformément à l'article 88 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

- 2 présentations par le cabinet d'études auprès des élus et du conseil de développement en mars et juin
- 3 réunions du conseil d'animation entre avril et juin
- 2 assemblées plénières en juillet et septembre
- 1 rencontre avec le cabinet d'études en septembre

Méthode

Le conseil d'animation a identifié les enjeux sur la base de propositions d'enjeux par chaque membre de cette instance et d'une synthèse effectuée en réunion.

L'ensemble des membres du conseil de développement a été convié à participer à la hiérarchisation de ces enjeux lors d'une réunion le 9 juillet. Cette hiérarchisation s'est faite sur la base de 5 critères définis au préalable de manière collaborative :

- Participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants
- Participe à l'augmentation de l'attractivité du territoire
- Favorise le développement durable
- Participe à la préservation de l'environnement
- Participe à la cohésion sociale.

Une seconde assemblée plénière du conseil de développement s'est réunie le 17 septembre pour finaliser la contribution du conseil.

#2

**LES ENJEUX QUE NOUS
IDENTIFIONS POUR LE TERRITOIRE**

- ✓ Animer les synergies entre communes
- ✓ Développer une identité pour le territoire en travaillant avec les communes
- ✓ Favoriser l'expression des petites communes au sein de l'intercommunalité
- ✓ Partir d'un projet sociétal pour aller vers un projet économique
- ✓ Analyser les problèmes en prenant en compte leurs impacts
- ✓ Aller vers un développement homogène du territoire
- ✓ Adapter le SCOT au territoire

- ✓ Raisonner les modes de gestion des services publics (gestion déléguée, partenariat public-privé)
- ✓ Rationaliser les projets d'équipements publics dans un objectif d'équilibre entre rentabilité économique et offre de service
- ✓ Favoriser l'accès aux services et une meilleure répartition sur le territoire

- ✓ Question de l'intérêt économique et de l'efficacité, du gain de service public
- ✓ Question du partage du coût du service intercommunal selon la commune de résidence des usagers
- ✓ Prendre en compte le facteur humain dans les mutualisations
- ✓ Faire évoluer les mentalités pour mutualiser

- ✓ Prendre en compte la proximité des deux agglomérations
- ✓ Développer les coopérations intercommunales
- ✓ Coopérer dans la relocalisation des emplois

Agriculture

- ✓ Promouvoir une agriculture durable (agriculture biologique, réduction des traitements phytosanitaires sur les noyers...)
- ✓ Favoriser la diversification de l'agriculture, à l'inverse de la monoculture de la noix
- ✓ Développer les circuits courts

Logement

- ✓ Améliorer l'offre de logements adaptés aux personnes âgées
- ✓ Développer les logements de qualité environnementale et architecturale (pour attirer notamment des CSP +)
- ✓ Réfléchir le logement dans le cadre de son intégration au sein de "centres de vie" (accès aux services, aux transports en commun...)

Services de santé et à la personne

- ✓ Favoriser la venue de personnel qualifié
- ✓ Développer la coopération médicale
- ✓ Développer l'accès aux services médicaux (aussi bien en fonction du lieu d'habitation que de la situation des personnes, leur âge...)
- ✓ Améliorer le traitement des urgences

Mobilité

- ✓ Développer une offre de transport durable et complémentaire pour les déplacements internes en favorisant le covoiturage, l'auto-stop organisé, les mobilités douces (avec un plan vélo pour les déplacements utilitaires)
- ✓ Améliorer le rabattement vers les gares, développer les parkings relais et l'offre de transport en commun
- ✓ Repenser l'urbanisme en lien avec les problématiques de mobilité alternative à la voiture

Tourisme et promotion du territoire

- ✓ Développer un tourisme vert, patrimonial
- ✓ Développer l'offre d'hébergement
- ✓ Développer la communication
- ✓ Mettre en place une démarche de promotion du territoire (mise en valeur des atouts)

Environnement

- ✓ Développer les énergies renouvelables et en faire la promotion
- ✓ Développer les économies d'énergie
- ✓ Intégrer l'enjeu de préservation de l'environnement dans les politiques (agriculture, mobilité...)
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau

Emploi

- ✓ Développer le télétravail et le coworking (accès à des locaux, niveau de connexion)
- ✓ Favoriser l'adéquation entre les besoins en emplois et les offres

Economie

- ✓ Favoriser la relocalisation de l'économie (faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique...)
- ✓ Prendre appui sur les potentiels du territoire pour créer des synergies, propices au développement de l'économie
- ✓ Sauvegarder le dernier commerce
- ✓ Favoriser l'installation d'entreprises

Améliorer la qualité de vie des habitants par :
#le développement de l'attractivité du territoire
#l'émergence d'une agglomération-centre pour un développement homogène du territoire
#la rénovation de la gouvernance de l'intercommunalité

Un objectif

**« Améliorer la qualité de vie des habitants »
qui prend appui sur 3 leviers :**

L'amélioration de l'attractivité du territoire

**# L'émergence d'une agglomération-centre pour un
développement homogène du territoire**

**# La rénovation de la gouvernance de
l'intercommunalité**

Améliorer la qualité de vie des habitants par... l'attractivité du territoire

non uniquement par

la création de zones d'activités économiques

mais surtout par

la hausse du niveau de services (avec un accent marqué sur les services de santé)

l'offre en logements de qualité

la qualité de l'environnement

la qualité des paysages

L'amélioration de l'attractivité du territoire est ainsi entendue de manière globale. Ces changements ont un impact direct sur la qualité de vie des habitants.

! La qualité de l'environnement et des paysages ne pourra s'améliorer que par une diversification des productions agricoles et un changement des pratiques de traitements phytosanitaires sur les noyers.

Améliorer la qualité de vie des habitants par... l'émergence d'une agglomération-centre pour un développement homogène du territoire

on ne parle pas uniquement

du développement de la ville de Saint-Marcellin

mais bien

d'une véritable politique de cohérence territoriale à l'échelle des communes de Saint-Marcellin, Saint-Sauveur, Chatte et Saint-Vérand, en cohérence avec l'ensemble du territoire.

L'objectif est d'avoir un cœur fort qui rayonne pour l'ensemble du territoire. Sa vitalité nourrit, irrigue les autres communes de l'intercommunalité par des services, par ses

infrastructures sportives, par le dynamisme de son économie... Avoir un moteur pour le territoire ne signifie pas centraliser tous les services à la population.

Un projet commun pour ces communes doit être défini au niveau de l'intercommunalité, pensé pour l'ensemble de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté. Un Plan Local d'Urbanisme pour ces 4 communes permettrait d'atteindre une cohérence territoriale, à défaut d'un PLU intercommunal. La gestion de ce projet serait facilitée par une nouvelle gouvernance qui pourrait prendre forme dans une commune nouvelle rassemblant ces 4 communes.

Améliorer la qualité de vie des habitants par... la rénovation de la gouvernance de l'intercommunalité

Une nouvelle gouvernance qui sert une **vision intercommunale**, afin de faire émerger des projets qui concernent l'ensemble du territoire, qui ne sont pas la somme des intérêts communaux, des projets qui répondent à des critères de **pertinence** et non d'opportunité de financement, basés sur les besoins réels du territoire. L'objectif n'est pas de contenter toutes les communes mais de définir des lignes directrices au niveau intercommunal pour l'action publique.

L'intercommunalité doit prendre une posture d'**animateur des synergies** entre communes et animateur du territoire.

Cette vision et ces projets doivent s'appuyer

sur une **co-construction avec les communes** qui trouvent leur place dans le processus de participation et de décision. La prise en compte de cette participation implique une capacité à remettre en cause ses convictions et ses modes d'action. Le rôle des **commissions intercommunales** doit être valorisé. Le conseil de développement regrette ainsi le faible nombre d'élus présents à certaines commissions.

Au-delà de la participation des communes, cette gouvernance rénovée devrait s'appuyer plus largement sur les **compétences locales** afin d'enrichir le débat lors du processus de décision.

Améliorer la qualité de vie des habitants par... la rénovation de la gouvernance de l'intercommunalité

Une nouvelle gouvernance dans la **coopération avec les intercommunalités voisines**, pour développer les coopérations, notamment avec la métropole grenobloise et l'agglomération valentinoise mais pas seulement. Cette coopération peut s'axer entre autres sujets sur la relocalisation d'emplois au sein de notre territoire. Des passerelles pour l'accès aux services de proximité pourraient être mises en place avec Tullins pour les communes tournées vers cette commune plutôt que vers l'agglomération de Saint-Marcellin.

Une nouvelle gouvernance qui se base sur une **communication renforcée** afin que les décisions prises puissent être discutées sur la base d'informations disponibles avant la prise de décision. De manière plus générale, l'action publique doit être plus expliquée aux citoyens.

Un fonctionnement en système

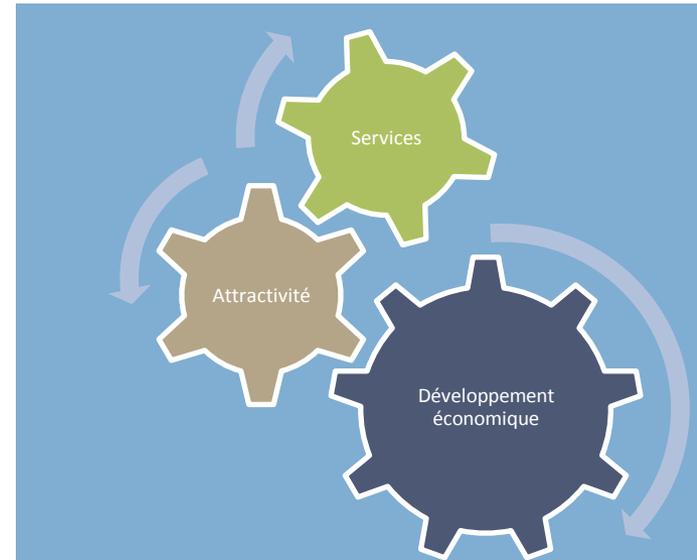
Nous sommes attachés à une vision d'un fonctionnement en système de ces enjeux, l'un répond à l'autre, l'un conforte l'autre.

A l'image du développement des services de santé et à la personne qui contribuent à l'attractivité du territoire et au développement économique.

Ou à celle du développement d'une agriculture durable qui contribue à la préservation de l'environnement.

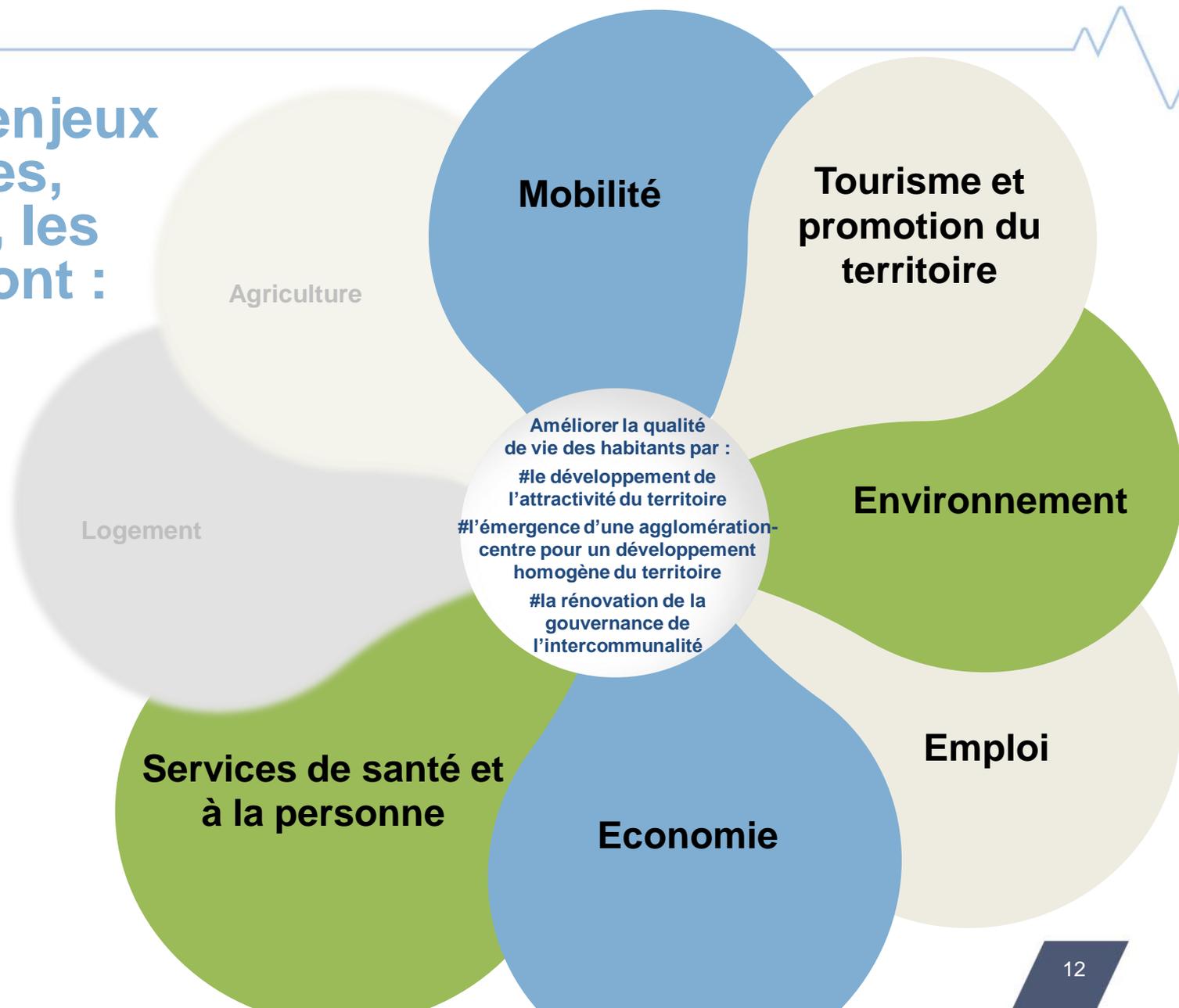
Pris isolément, ils ne permettent pas d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de vie des habitants et d'attractivité du territoire.

Néanmoins, conscients du besoin de prioriser les politiques, nous avons identifié les enjeux qui pour nous sont prioritaires.



CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE

Parmi les enjeux thématiques, pour nous, les priorités sont :



CONTRIBUTION AU PROJET DE TERRITOIRE

Au-delà de ces priorités, nous attirons votre attention sur des enjeux que nous n'avons pas retrouvés dans la vision des élus présentée par le cabinet d'études.

Des enjeux qui concernent les axes de développement du territoire :

⇒ Développer une **offre de transport alternative** et durable : covoiturage (en ciblant les aires nécessaires et en incitant à la création de « communautés »), auto-stop organisé (en relation avec les territoires limitrophes), mobilités douces (avec un plan vélo ambitieux pour les déplacements utilitaires) mais aussi repenser l'urbanisme en lien avec la mobilité et plus globalement le logement dans le cadre de son accès aux services et aux transports en commun

⇒ Développer les **énergies renouvelables** et en faire la promotion

⇒ Développer les **économies d'énergie** et développer plus largement des logements de qualité environnementale

⇒ Aborder la question de la **santé** et des services à la personne au-delà de la problématique du vieillissement de la population (personnel qualifié, coopération médicale, accès aux services médicaux, traitement des urgences)

⇒ Promouvoir une agriculture durable (réduction des traitements phytosanitaires sur les noyers, agriculture biologique)

⇒ Développer les **circuits courts** en agriculture

⇒ Favoriser la **relocalisation de l'économie** en facilitant par exemple l'accès des entreprises locales à la commande publique

⇒ Prendre appui sur les **potentiels du territoire** pour créer des synergies, propices au développement économique

⇒ Développer le **télétravail** et le **coworking**

⇒ Favoriser l'**adéquation** entre les besoins en emploi et les offres

⇒ Adapter le **SCOT** au territoire

Mais aussi des enjeux en matière de gestion et de modes d'intervention de l'action publique :

⇒ Avoir une réflexion sur les **modes de gestion** des services publics et sur les équilibres entre rentabilité économique et offre de service

Nous encourageons la collectivité à envisager la coopération public-privé pour la gestion des services publics. Nous pensons que l'offre de services publics est importante mais elle doit être raisonnée selon les coûts de gestion de ces services.

⇒ **Mutualiser** en prenant en compte le facteur humain, tout en questionnant l'intérêt économique, l'efficacité, le gain de service public et le coût de partage du service

Nous sommes pour la mutualisation entre communes et intercommunalité. Cependant nous souhaitons que ces mutualisations représentent un réel gain économique et/ou une amélioration de la qualité des services rendus. Nous nous interrogeons sur le partage du coût de ces services à

l'échelle intercommunale, avec par exemple un usage des équipements qui peut être très différent selon la commune de résidence des habitants (importance du facteur de distance).

⇒ Partir d'un **projet sociétal** pour aller vers un projet économique

Nous recommandons la définition d'un projet pour la vie en société des habitants de la communauté de communes comme base à la définition d'objectifs de développement économique.

⇒ Analyser les problèmes en prenant en compte leurs **impacts transversaux**

Nous recommandons l'analyse transversale des situations afin de bien saisir les impacts des projets sur l'ensemble des composantes du développement du territoire et de la vie des habitants.

Les membres du Conseil de développement ayant participé à cette contribution :

Sandrine Brisset, Michèle Bonneton-Caillat, Laurent Chabert, Marie-Thérèse Charbonnel, Florence Clerc, Christian David, Jean Dollfus, Georges Eminent, Henri Laurent, Pierre Patroncini, Sandra Pires, Gérard Poiraud, Jean-Paul Rey, Caroline Rolland-Berlandis, Yves Royer, Michel Ruzand

Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063
38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr